

Les sauveteurs CRS veulent rester sur la plage

**SUD
OUEST**
du 28/07/2017

Les sauveteurs de la police nationale entendent pérenniser leur mission de surveillance.

Les représentants de l'UNSA Police, chargés de défendre la présence des nageurs sauveteurs CRS sur les plages du littoral, ne lâchent pas le terrain.

Mercredi, depuis Paris, deux représentants de ce syndicat ont fait le déplacement jusqu'au poste de secours de la commune de Porge. Il s'agissait pour eux de redire aux élus locaux que leur soutien était indispensable à la préservation d'une spécialité et d'un effectif de fonctionnaires ayant l'avantage d'avoir la double casquette : celle de policier et de sauveteur nautique.

En 2002, 720 NS-CRS étaient affectés, pour une durée moyenne de trois mois, sur les plages du littoral français. Aujourd'hui, on recense 297 de ces personnels missionnés pour deux mois d'été. Si les sauveteurs nautiques de la police nationale sont moins nombreux sur le littoral, c'est le résultat d'une politique visant à recentrer progressivement les CRS sur leur cœur de métier, la sécurité publique. Et si aujourd'hui, il en reste une «poignée» sur le sable, c'est parce que les syndicats et les maires des stations balnéaires ont mené un bras de fer avec l'Etat pour les garder.

«On n'a aucune garantie»

Thomas Toussaint, délégué national CRS pour l'UNSA Police, estime qu'il n'y a aucune garantie à l'instant «t» d'avoir une pérennisation des nageurs sauveteurs CRS sur les plages de France. Le dispositif, qui reste donc fragile, tient aussi de la démarche des maires qui font la demande ou pas d'avoir des CRS dans leurs postes de secours.

L'année dernière, pour cause d'organisation de l'Euro de football, la présence des NS-CRS avait été réduite à un mois sur les plages. Cette période raccourcie avait alors démotivé plusieurs communes, qui ont préféré se passer des policiers dans les postes de secours. Cette année, malgré la demande, ces mêmes communes n'ont pas pu récupérer les NS-CRS. C'est en tout cas ce que souligne

le représentant de la l'UNSA Police.

Au Porge, Jésus Veiga, le maire, relaie que, sans poste saisonnier de gendarmerie sur la commune (il a été supprimé en 2011), les NS-CRS sont les seuls représentants de l'ordre à pouvoir intervenir en cas de problème, avant que les gendarmes n'arrivent sur zone. L' élu a pu redire son attachement à la présence des CRS sur la plage.

Un engagement sur cinq ans

Cyril Lambert, le référent des NS-CRS pour l'UNSA Police, plaide aujourd'hui pour que la présence des policiers sur la plage soit systématiquement calée sur le calendrier des vacances scolaires d'été. Ce qui a été fait cette année.

Il demande aussi que soit mis en place un plan quinquennal qui pérenniserait «le nombre de communes surveillées, 66 stations aujourd'hui, ainsi que l'effectif de 297 NS-CRS mis à disposition par l'Etat pour mener à bien cette mission régaliennne».

Le représentant de l'UNSA Police compte bien faire remonter cette demande auprès du gouvernement, dès la rentrée.

Notre commentaire après lecture de cette revue de presse :



«Cet article explique très justement que la présence des CRS sur les plages est un combat constant que nous menons, soutenus par les élus concernés. Nous avons réussi à stabiliser la durée de la saison en la calquant sur les vacances scolaires et nous travaillons actuellement à obtenir une pérennisation sur 5 ans à la fois de la durée des saisons ainsi que du déploiement sur les plages.»

-Thomas Toussaint
Délégué national CRS